

**LETTRE PASTORALE COLLECTIVE
DE LEURS EXCELLENCES NOSSEIGNEURS LES ARCHEVÊQUES ET
ÉVÊQUES DE LA PROVINCE CIVILE DE QUÉBEC (1)**

**SUR LE PROBLÈME OUVRIER
EN REGARD DE LA DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE.**

(1950)

NOUS, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE LA PROVINCE CIVILE DE QUÉBEC.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles de Nos diocèses, salut et bénédiction, en Notre-Seigneur.

Nos très chers frères, (Note 2)

1. (1-2) (Note 3) Messagère de justice et de charité, l'Église cherche à fortifier la fraternité humaine, à resserrer les liens qui doivent unir les créatures d'un même Dieu, les fils d'un même Père, les frères de l'unique Rédempteur. A cette fin, l'Église a le droit et le devoir d'exposer, en les adaptant aux conditions particulières de chaque époque, les enseignements qu'Elle a reçus du Christ sur « les rapports essentiels et multiples qui rattachent et subordonnent l'ordre social aux questions religieuses et morales » (1). (Note 4)

2. (3) Cette doctrine-sociale de l'Église, élaborée au cours des siècles, exprimée avec ampleur et maîtrise surtout depuis Léon XIII, forme une admirable unité avec les principes mêmes de l'Évangile et avec l'enseignement traditionnel. « Elle est claire dans tous ses aspects ; elle est obligatoire ; nul ne peut s'en écarter sans danger pour la foi et l'ordre moral » (2).

3. (8-11) Devant les changements profonds survenus dans la vie économique, devant l'agitation sociale qui marque toujours les années d'après-guerre, devant la confusion des esprits qui menace de troubler notre peuple et ralentit son progrès social, conscients de Notre charge de pasteurs, Nous venons, N.T.C.F., vous rappeler la doctrine de l'Église sur les problèmes des travailleurs de chez nous. Nous devons Nous pencher avec une affection particulière sur cette portion de notre troupeau, car Nous voulons être fidèles à cette exhortation de Pie XII : « Dites également partout et hautement : l'Église a soutenu et soutient toujours ceux qui n'ont que leur travail pour se procurer à eux-mêmes et à leurs familles le pain quotidien; elle a pris et prend toujours la défense de leurs justes droits et de leurs revendications raisonnables »(9). Nous sommes assurés que nos paroles seront reçues avec foi et Nous espérons que jamais la réalité de chez nous ne pourra faire l'objet de cette pénible constatation du Souverain Pontife devant les succès du communisme en certains pays. : « Nous n'ignorons pas que l'Église a été, parfois, jusque parmi les rangs des catholiques

injustement soupçonnée d'avoir, par sa doctrine sociale, favorisé les systèmes subversifs ou de leur avoir frayé la voie. Ceux qui pensent ou parlent ainsi, qui n'ont pas voulu s'incliner devant l'autorité de l'Église n'ont plus maintenant qu'à se courber devant l'inévitable réalité »(10).

4. Dans ces vues, après avoir brièvement décrit les conditions actuelles de la vie ouvrière, Nous chercherons, dans la doctrine sociale de l'Église les principaux éléments de restauration chrétienne de cette vie ; Nous indiquerons ensuite la responsabilité et la part de chacun dans cette oeuvre nécessaire.

Première PARTIE

CONDITIONS ACTUELLES DE LA VIE OUVRIÈRE

5. (12) Nous ne saurions trop insister, N.T.C.F., sur la nécessité de bien voir d'abord les conditions actuelles de la vie ouvrière qui, prises dans leur ensemble, constituent le PROBLÈME OUVRIER. Que chacun de vous, par ses observations et ses réflexions sur la vie industrielle en général, sur la famille ouvrière, sur les loisirs, sur l'ambiance matérialiste de notre époque, sur le travail et sur la complexité des relations du travail, complète le tableau que nous esquisserons ici à larges traits.

6. (13-14) Nous devons reconnaître, N.T.C.F., que la situation économique de notre pays se compare avantageusement à celle de la plupart des contrées du monde. Nous en sommes redevables avant tout à la divine Providence ; elle a doté notre sol de richesses considérables et épargné à notre continent les dévastations causées par les récents conflits mondiaux. Notre classe ouvrière a profité de cette situation ; et elle jouit, dans son ensemble, d'un niveau de vie assez élevé. Cette constatation générale ne doit pas toutefois nous faire oublier les maux dont souffre encore notre classe ouvrière: Il existe de nombreux groupes régionaux ou professionnels dont les revenus ne sont pas suffisants ; nul ne saurait soutenir que la richesse nationale est équitablement répartie. Et puis chez nous, pas plus qu'ailleurs, n'a été résolu le problème fondamental de la vie ouvrière, le problème de la sécurité économique et social du travailleur.

7. (15-16) L'industrialisation n'est pas un phénomène nouveau dans notre pays. Mais, au cours de la dernière décennie, elle s'est accrue considérablement. Le travail féminin s'est développé à un rythme accéléré. La population des villes a augmenté de façon très notable. Le progrès industriel a même accentué la désertion des campagnes. Et ainsi la situation dans les centres urbains s'est compliquée.

8. (17) Le rural ne retrouve plus à la ville ses traditions et habitudes de vie. Les institutions qui le protégeaient n'ont plus le même caractère, certaines ont perdu de leur vigueur. Ce problème d'adaptation est à la source de multiples difficultés, parfois de lourdes misères pour les individus, et constitue pour la communauté urbaine un obstacle à l'établissement de son équilibre et à l'organisation de son progrès religieux, social et économique..

9. (18-20) L'augmentation rapide de la population urbaine a créé aussi un problème aigu du logement (Note 5) avec toutes ses conséquences néfastes : entassement des

familles qui entraîne la limitation des naissances ; délaissement de la maison qui accentue la délinquance juvénile, l'alcoolisme et le débordement des mœurs ; déséquilibre enfin de la vie familiale causé par la négligence malheureuse du devoir précis que Dieu a assigné à chacun des membres de la famille.

10. (24-26) Autre conséquence du développement industriel rapide, un grand nombre d'ouvriers sont entrés dans les nouvelles industries sans pouvoir acquérir une préparation suffisante. Leur présence à l'usine a davantage compliqué les problèmes de la vie industrielle et étendu les effets déplorables qui pouvaient être reprochés au régime économique. On sait par exemple la place occupée par le travail en série dans l'industrie moderne. Or il ne satisfait pas, dans l'état actuel de son organisation, les besoins culturels et psychologiques du travailleur. Comme conséquence l'ouvrier d'usine n'est pas intéressé à son travail. Aussi entre-t-il trop souvent à l'atelier avec la hâte d'en sortir au plus tôt pour chercher ailleurs un dérivatif qui réponde à son besoin d'épanouissement. On constate de plus dans le monde du travail, comme d'ailleurs dans les autres classes, une diminution du sens des responsabilités ; la conscience professionnelle s'y est affaiblie. Les conditions d'hygiène industrielle ne se sont pas améliorées au point d'atténuer, dans toute la mesure du possible, les dangers qui menacent la santé des travailleurs. Enfin les sollicitations au mal, dans les milieux de travail, à cause bien souvent de la promiscuité, sont une menace à la vie chrétienne, surtout des jeunes.

11. (29-33) Mais on ne peut avoir une juste idée de la vie ouvrière moderne sans jeter un coup d'oeil sur les relations du travail et sur les associations qui encadrent les travailleurs. Pendant la guerre, les ouvriers ont pu comprendre mieux l'importance de leur rôle dans l'économie nationale. Une plus grande indépendance vis-à-vis leur emploi leur a permis d'exprimer des demandes refoulées jusque-là. Libérés de la crainte, ils sont entrés en plus grand nombre dans les associations ouvrières par lesquelles ils ont fait connaître leurs revendications. La classe ouvrière prend donc de plus en plus une conscience collective de ses droits et de sa force : elle entend défendre ses droits et les faire respecter. Voilà qui inquiète les uns alors que d'autres gardent confiance.

12. (34-36) Devant ce tableau de notre classe ouvrière dont la grandeur d'âme n'est pas à démontrer mais qui souffre de réelles difficultés et n'échappe pas à l'influence du matérialisme ambiant, oublieux ou négateur des droits de Dieu sur l'homme; la famille et la profession, il ne faut pas se contenter d'une constatation stérile, mais chercher plutôt la pensée de l'Église sur la restauration de la vie ouvrière.

DEUXIÈME PARTIE

RESTAURATION CHRÉTIENNE DE LA VIE OUVRIÈRE

13. (37) Si la vie ouvrière des villes, dans les conditions où elle s'est développée dans le passé, s'est montrée moins saine et moins protectrice des valeurs humaines que la vie rurale, il ne faudrait pas croire qu'elle est nécessairement meurtrière des âmes. La ville et le travail industriel ne sont pas en dehors du plan de Dieu et ne conduisent pas fatalement au matérialisme et à la déchristianisation des âmes. Le milieu ouvrier et industriel peut être sanctificateur.

14. (38) C'est Notre devoir de montrer la voie vers une saine restauration de cette vie ouvrière. Estime et mise en pratique des valeurs, religieuses, respect de la personne humaine, épanouissement de la vie familiale, bon emploi des loisirs, juste conception du travail, de ses fins et des conséquences qui en découlent, réalisation d'un régime de travail fidèle conforme à ces données, tels sont les facteurs qui restaureront la condition ouvrière selon les principes chrétiens pour permettre à la classe des travailleurs de mener une vie dignement humaine, de s'épanouir chrétiennement et de jouer un rôle dans la société, en collaboration avec les autres classes.

15. (39-45) Toute oeuvre de restauration, N.T.C.F., doit s'appuyer sur la religion, sur Dieu. « Si Dieu ne bâtit pas la maison, en vain travaillent ceux qui la bâtissent » (12). Il n'en va pas autrement de la restauration de la vie ouvrière. Sans le fondement inébranlable des vérités religieuses, sans la pratique des vertus chrétiennes, source de vie féconde et de progrès, les plus généreux efforts resteront vains. Que l'on se garde de penser que la religion endort l'ouvrier ou que l'Église est l'alliée des puissants ! La religion est inspiratrice de vérité et de force. L'Église prêche l'éminente grandeur de l'ouvrier ; elle indique à chacun la vue nette de sa fonction respective dans la société, de la nécessaire collaboration de tous au bien commun ; elle donne aux hommes la force surnaturelle de remplir leurs devoirs.

16. (46-50) Ceux qui ont à coeur la restauration de la vie ouvrière doivent envisager tous les problèmes qu'elle pose et les réformes qu'elle exige sous l'angle de la famille, cellule première de l'organisme social. Revenu suffisant, habitation familiale, mesures de sécurité sociale, dégrèvement d'impôt, climat moral, voilà autant de conditions qui permettront à l'ouvrier de fournir à sa famille une subsistance dignement humaine et de pourvoir, avec son épouse, à l'éducation et à l'instruction de ses enfants. L'ouvrier et son épouse seront alors en état de remplir leurs devoirs et de conserver à nos familles leur fécondité admirable, leur moeurs simples et leurs caractéristiques chrétiennes. Le problème ouvrier ne sera pas résolu à moins que l'ordre économique, politique et social ne facilite chez les travailleurs une grande et belle vie familiale.

17. (51-56) Un des heureux effets du machinisme moderne a été de diminuer les heures de travail. Ce progrès sera un vrai gain pour la classe ouvrière et la société, si les travailleurs savent tirer profit de leurs loisirs plus abondants. L'amour de l'argent a fait surgir une quantité d'amuseurs sans conscience qui exploitent le désœuvrement et la naïveté populaires. Ces gens, prenant pour complices les passions humaines qu'ils excitent par des méthodes ingénieuses, dépouillent les ouvriers de leur argent et les rendent moins hommes. Les divertissements ne doivent pas répondre aux goûts les plus faciles et les moins nobles. Les loisirs ne sont pas le but de la vie. Bien employés cependant, ils rendent plus forte la vie familiale, accroissent le sens des responsabilités, contribuent au plein épanouissement de la personne par l'entretien des forces physiques, par le développement des facultés intellectuelles et des vertus morales.

18. (38 et 57) La restauration de la condition ouvrière demande que l'on s'attaque hardiment au problème du travail et de son organisation. Le travail de l'ouvrier en lui-même et dans le régime qui lui est fait, est à la base du problème ouvrier et il

devient à la longue le principal élément formateur ou déformateur de sa vie personnelle, familiale et même religieuse.

19. (58) Dans la vie économique moderne, le travail n'a pas la place à laquelle il a droit selon la justice. Pie XII le constatait : « l'ouvrier, dans son effort pour améliorer sa situation, se heurte à tout un système qui, loin d'être conforme à la nature, est en opposition avec l'ordre de Dieu et avec la fin assignée par Dieu aux biens terrestres » (19). C'est que dans la grande entreprise telle qu'elle existe actuellement et qui donne le ton au monde industriel, l'efficacité de la machine fournie par le capital relègue au second rang l'apport du travail, renversant ainsi la véritable échelle des valeurs qui doit s'établir entre les divers agents de la production industrielle.

20. (60) Tout doit être mis en oeuvre afin de donner au travailleur sa part légitime de responsabilité, de culture et de biens matériels, dans un ordre social pleinement humain. Pour atteindre ce but, il faut voir le travail tel qu'il doit être selon le plan providentiel. Seule une conception chrétienne du travail lui assure ainsi qu'au travailleur grandeur et dignité.

21. (61-66) Par le travail, l'homme domine la matière, humanise la terre ; il continue en quelque sorte l'oeuvre de la création en transformant, en rendant utilisables les biens créés. En plus d'en tirer le moyen normal de subsistance pour lui et les siens, l'homme doit pouvoir trouver dans son travail une occasion de développer sa personnalité, de mieux servir Dieu et son prochain.

22. (67) L'agriculteur et l'artisan peuvent aisément faire rendre à leur travail toutes ses possibilités de perfectionnement humain et de mérite surnaturel. Il n'en va pas de même pour l'ouvrier industriel et la plupart des salariés. Car elle est encore vraie dans un trop grand nombre de cas cette parole de Pie XI : « La matière sort ennoblie de l'atelier, tandis que l'homme s'y corrompt et s'y dégrade » (26). De plus, la technique moderne a conduit à une séparation plus marquée entre le capital et le travail et a causé bien des mécontentements et des conflits. C'est le sens retrouvé du travail et de ses fins qui corrigera cette situation déplorable et rétablira l'ordre dans les relations professionnelles.

23. (68) Il importe donc que la vie économique soit ordonnée de façon à reconnaître le sens chrétien du travail. Un mauvais régime de travail compromet toute oeuvre de restauration, parce qu'il conduit à un matérialisme abject. Il existe, en effet, un rapport direct entre l'insatisfaction que les masses ouvrières retirent de l'accomplissement de leur travail et la déchéance des moeurs privées et publiques, et donc la baisse de l'esprit chrétien.

24. (69-71) Il ne faudra pas perdre de vue, N.T.C.F., que l'instauration d'un meilleur régime du travail se rattache aux véritables valeurs spirituelles que l'Église reconnaît dans le travail et dans l'homme qui l'exécute. Les réformes économiques devront tenir compte des exigences qui dérivent de la noblesse morale du travail et de la primauté de l'homme sur la matière. Outre une juste rémunération, vitale, familiale et humaine, ces exigences comportent aussi d'une part, l'adaptation du travail à l'homme : durée, rythme, méthodes, hygiène, apprentissage, milieu professionnel, et, d'autre part, une organisation du travail qui repose sur un statut efficacement protecteur du droit

syndical tant patronal qu'ouvrier et qui achemine normalement les associations d'employeurs et d'employés vers l'organisation corporative. La mise en oeuvre de ces conditions révélera que « la structure complexe de la société , tout entière, a besoin de redressements et d'améliorations » (29).

25. (72-74) C'est d'abord dans l'entreprise, cellule de la vie économique et sphère d'action quotidienne, que doit être organisé plus humainement le travail industriel, caractérisé par la mécanisation, la standardisation et la spécialisation des tâches. Des réformes de structure chercheront à intéresser de plus en plus les travailleurs à la vie même de l'entreprise, de façon que tous ceux qui y participent, chefs d'entreprise et ouvriers, réalisent leur « communauté d'activité et d'intérêts » (31).

26. (75-77) Il faut bien constater que le régime du simple salariat, dans une économie imprégnée de libéralisme économique, a une tendance à favoriser la lutte des classes, à creuser le fossé qui sépare le capital du travail, à porter les détenteurs de capitaux à la poursuite de profits abusifs, à diminuer chez l'ouvrier le souci d'un travail honnête et compétent, en ne l'intégrant pas suffisamment dans la vie de l'entreprise. Nous croyons devoir orienter l'action sociale vers une réforme de l'entreprise de façon que les travailleurs organisés soient amenés graduellement à participer à sa gestion, à ses profits et à sa propriété, selon une juste conception de la nature privée de l'entreprise et des droits légitimes des propriétaires des biens de production.

27. (78-82) C'est par l'organisation corporative, par la démocratisation de l'économie, que l'on assurera à la vie économique et sociale un fonctionnement en vue du bien de tous les membres de la société. Cette organisation reconnaîtra juridiquement et en fait par des institutions permanentes la commune responsabilité de tous ceux qui prennent part à la production. Par le moyen de leurs syndicats auxquels l'institution corporative donnera un couronnement naturel, comme Nous le disions dans Notre Lettre de 1941, les travailleurs assumeront leur part de responsabilité dans la bonne ordonnance de la profession et dans « la constitution et le développement de l'économie nationale »(41).

28. (83) La prudence avec laquelle doivent s'opérer ces réformes ne doit pas masquer leur urgente nécessité ni voiler la netteté de leur orientation. C'est le maintien de l'ordre social qui exige l'organisation de cette solidarité économique. Si l'on veut hâter chez nous « l'avènement d'un ordre public qui réalise au plus haut point possible une saine économie et la justice sociale » (43), tous les intéressés doivent apporter leur effort, honnêtement et courageusement.

TROISIÈME PARTIE

AGENTS DE RESTAURATION DE LA VIE OUVRIÈRE

-A-

PAR L'ACTION DES TRAVAILLEURS

29. (89) La restauration de la condition des ouvriers ne pourra se faire que si les travailleurs ont d'eux-mêmes une appréciation noble et vraiment chrétienne, et que

s'ils sont foncièrement disposés à coopérer et à s'aider. « Avant de compter sur l'aide des autres, ils doivent compter sur leurs propres efforts, sur leur propre défense, sur, leur mutuelle assistance » (45).

30. (90-94) En prenant la religion pour guide et pour inspiratrice de leur vie, les travailleurs éviteront les amères désillusions que se préparent inévitablement ceux qui mettent tous leurs espoirs dans les biens éphémères de ce monde et qui sacrifient leur éminente dignité d'hommes « aux idoles d'un progrès terrestre mal compris » (46). Ils doivent prendre conscience de la grandeur de leur travail, de l'importance de leur fonction et de la noblesse de la classe ouvrière. La pratique des vertus chrétiennes pourra seule permettre aux travailleurs d'accomplir fidèlement les multiples devoirs que leur vie comporte et d'obtenir, par le respect de leurs obligations envers autrui, tout le respect dû à leurs propres droits.

31. (95) Cependant l'action des travailleurs isolés n'aboutira jamais à des résultats suffisants. L'ampleur de la tâche réclame des efforts collectifs. Car il s'agit d'un vaste mouvement d'ensemble visant à rendre plus chrétienne l'âme de la classe ouvrière et à créer, pour cela, un climat favorable autour d'elle en restaurant les institutions et le milieu qui encadrent sa vie. Ce mouvement rénovateur suppose la convergence de deux actions simultanées, l'une d'ordre religieux et l'autre d'ordre temporel. Les travailleurs poursuivront cette double action en s'unissant dans des groupements d'Action catholique, et dans des organisations professionnelles, économiques et sociales. C'est une responsabilité collective qu'il est du devoir de la classe ouvrière d'assumer.

32. (96-98) L'apostolat sacerdotal, tout essentiel qu'il est, ne peut suffire à promouvoir l'établissement et l'expansion du règne de Dieu sur la terre. Il faut le compléter par l'apostolat irremplaçable des laïcs unis dans l'armée des militants d'Action catholique afin de propager autour d'eux un christianisme vivant et introduire le Christ dans tous les milieux et les domaines où s'exercent les activités humaines.

33. (99-115) Pour remplir le rôle qui leur revient dans l'économie nationale, pour promouvoir leurs intérêts professionnels, pour faire valoir leurs légitimes revendications économiques et sociales, les travailleurs doivent s'unir dans de solides organisations professionnelles qui s'inspirent de la doctrine sociale de l'Église. Les circonstances présentes rendent encore plus pressante et plus impérieuse l'obligation pour les ouvriers, comme pour les patrons d'ailleurs, d'exercer leur droit et de s'unir en association afin de pourvoir à leurs intérêts. On doit y voir la condition indispensable de la promotion de la classe ouvrière. Des membres qui vivent leur syndicalisme, des chefs éclairés et apôtres font donner à l'organisation professionnelle ouvrière son plein rendement.

34. (116-118) Les travailleurs doivent aussi unir leurs efforts et leurs ressources dans des organismes coopératifs en vue de leur prospérité économique et de leur avancement social. Des services inappréciables peuvent leur être rendus par leurs coopératives, en particulier pour la solution du problème du logement. En conséquence ils doivent s'employer à les promouvoir et à les développer.

35. (119) Les efforts individuels des ouvriers, leurs efforts collectifs par l'Action catholique, les Associations professionnelles et le Mouvement coopératif, sont donc les conditions indispensables de restauration de la vie ouvrière. La bonne conduite de la vie personnelle et familiale de même que l'exercice des responsabilités dont les associations fournissent l'occasion, feront lever au sein de la classe ouvrière une élite de plus en plus nombreuse et apostolique, qui considèrera comme un très grand honneur de demeurer dans la classe ouvrière pour la mieux servir et l'aider à atteindre le plus haut niveau possible de vie morale et religieuse, professionnelle et culturelle. Cette élite aura constamment devant les yeux la haute fin vers laquelle doit tendre tout mouvement ouvrier, c'est-à-dire « la formation de travailleurs vraiment chrétiens qui, excellant également en capacité dans l'exercice de leur art et en conscience religieuse, sachent mettre en harmonie la ferme protection de leurs intérêts économiques avec le sentiment le plus strict de la justice et avec la sincère volonté de collaborer avec les autres classes de la société au renouveau de la vie sociale tout entière » (64).

-B-

PAR L'ACTION DES PATRONS

36. (120-125) Les employeurs peuvent et doivent apporter une contribution très importante à l'avancement personnel, familial et social des travailleurs. Nous connaissons leurs problèmes et Nous savons, N.T.C.F., que les patrons « portent le lourd héritage d'un régime économique injuste qui a exercé ses ravages durant plusieurs générations » (65). Ils ne doivent pas oublier toutefois que sur eux pèse, en grande partie, la responsabilité de rendre ce régime conforme aux prescriptions de la loi naturelle et de la loi divine, même au prix de certains sacrifices. Fermement attachée au droit de propriété privée, l'Église demanda aux patrons de ne pas oublier l'aspect social qu'il comporte ni de négliger leur obligation de subordonner l'exercice de ce droit aux exigences du bien commun et aux limites imposées par les droits des employés, des consommateurs et des autres patrons, surtout de la petite et moyenne entreprise.

37. (126-133) Les patrons sont les premiers responsables de la vie économique de leur entreprise. C'est leur droit et leur devoir d'en assurer la prospérité matérielle et la stabilité financière. Pour atteindre ce but, ils doivent employer les moyens techniques les plus appropriés. Mais s'ils estiment leurs employés pour leur dignité d'hommes et de chrétiens, s'ils donnent constamment l'exemple d'une vie authentiquement chrétienne, s'ils s'efforcent de développer une atmosphère de cordiale collaboration, s'ils versent des salaires justes et améliorent sans cesse les conditions de travail, s'ils acceptent loyalement la collaboration avec le syndicat de leurs employés, ils favoriseront la paix sociale et l'entente harmonieuse du capital et du travail, ils obtiendront personnellement des succès temporels que d'autres essaieront en vain de réaliser par l'emploi exclusif de moyens techniques et financiers.

38. (134-141) Plusieurs patrons se plaignent, avec raison, de pouvoir difficilement pratiquer la justice à cause de la concurrence effrénée existant dans la vie économique actuelle. En s'unissant dans des associations professionnelles qui s'inspirent de la doctrine sociale de l'Église, ils retireront de nombreux avantages

d'ordre économique, social et moral. Par l'étude plus approfondie de la doctrine catholique, par l'union des connaissances et des efforts, ils pourront plus facilement perfectionner la technique de leurs entreprises, concourir à l'amélioration des lois qui concernent le travail, l'industrie et le commerce, développer leur sens social, collaborer avec les associations ouvrières, trouver les moyens de remplir toutes leurs obligations de justice et de charité.

39. (142) Les patrons catholiques peuvent aider efficacement à la restauration de la vie ouvrière, à « faire pénétrer dans le monde de l'économie la doctrine sociale chrétienne » : (Pie XII, au Congrès des associations patronales catholiques, 7 mai 1949). Nous attendons beaucoup de leur courage, de leur générosité, de leur, esprit chrétien... Qu'ils relisent à l'occasion, conjointement avec les chefs ouvriers, ces précieux conseils de Pie XII à des patrons catholiques : « Nombre d'hommes, industriels comme vous, catholiques, et non catholiques aussi, ont, en maintes circonstances, expressément déclaré que la doctrine sociale, de l'Église -- et elle seule -- est en mesure de fournir les éléments essentiels pour une solution de la question sociale. Assurément la mise en oeuvre et l'application de cette doctrine ne peuvent être l'ouvrage d'un jour. Sa réalisation exige de tous les participants une sagesse clairvoyante et prévoyante; une forte dose de bon sens et de bon vouloir. Elle réclame d'eux surtout une réaction radicale contre la tentation de chercher chacun son propre avantage aux dépens des autres participants, quelle que soit la nature et la forme de leur participation, et au détriment du bien commun. Elle requiert enfin un désintéressement tel que seule, une authentique vertu chrétienne soutenue par l'aide et la grâce de Dieu, peut l'inspirer »(81). Être porteurs de la vérité chrétienne dans le monde de l'économie, quelle responsabilité, mais aussi quel honneur pour les patrons comme pour les ouvriers !

-C-

PAR L'ACTION DE TOUS LES CITOYENS

40. (143-144) Les efforts des travailleurs et des patrons pour restaurer la vie ouvrière doivent être soutenus et complétés par l'action bienveillante de tous les citoyens, en particulier des membres des professions libérales et des éducateurs.

41. (145-146) Les classes plus fortunées, celles dont l'influence est plus marquante et auxquelles une meilleure instruction donne un prestige plus grand doivent comprendre leur devoir social et y être fidèles. Plus on occupe un poste élevé, plus on a l'obligation de servir. Tous ceux qui ont eu l'avantage de bénéficier d'une formation intellectuelle et morale supérieure qui leur a permis de réussir une belle carrière et de se ranger dans l'élite de la .société ont un nouveau motif d'accomplir ce devoir social.

42. (147-149) Les membres des professions libérales devraient toujours montrer une grande modération dans les honoraires exigés pour leurs services. Ils remplissent une fonction sociale qu'ils doivent accomplir avec désintéressement, sans connivence malheureuse avec les puissances d'argent et sans de mesquins calculs, politiques ou autres. Ils seront des apôtres d'une restauration de l'ordre social auprès des dirigeants de la finance, du commerce et de l'industrie avec qui ils ont des contacts et dont ils peuvent influencer la pensée : Ils essaieront de comprendre les réclamations

ouvrières et prêteront volontiers leurs bons offices en vue de la collaboration du capital et du travail et en vue de la paix sociale.

43. (150-152) Notre époque plus qu'aucune autre a besoin de catholiques convaincus à la générosité vaillante, qui connaissent toutes les beautés et toutes les exigences de la religion, y compris celles de la doctrine sociale de l'Église. Si les éducateurs n'ont pas le soin de donner un enseignement social suffisant ; s'ils n'orientent pas leurs élèves vers les belles réalités de la vie généreuse qu'ils doivent mener, nos jeunes gens s'y soustrairont aisément, plus attirés vers l'égoïsme ambitieux et jouisseur, bientôt prêts à tout sacrifier pour le succès d'une carrière payante, mais socialement inutile, quand elle n'est pas malfaisante.

44. (153-154) A quelque stage de l'enseignement où les éducateurs sont placés, ils s'efforceront de comprendre les réels besoins des travailleurs, leurs problèmes et les solutions qu'il faut y apporter. Ils communiqueront cette connaissance à leurs élèves. Ils auront recours aux meilleures méthodes pédagogiques pour enseigner la doctrine sociale de l'Église en l'adaptant aux intelligences qu'ils ont à éclairer. Ils inculqueront à leurs élèves le sens social en développant chez eux la préoccupation du bien commun et l'amour de la société qu'ils doivent servir selon la mesure des talents qu'ils ont reçus. Les éducateurs trouveront dans la doctrine du corps mystique du Christ, fondement de morale sociale chrétienne et raison profonde de la grande fraternité humaine, une source intarissable d'enseignements et de conseils.

- D -

PAR L'ACTION DE L'ÉTAT

45. (155-159) L'État aussi peut et doit exercer son influence bienfaisante pour améliorer le sort des travailleurs et de leurs familles. Il porte la lourde responsabilité de promouvoir le bien temporel de tous les citoyens sans exception, tout en accordant un soin particulier aux plus faibles. Et l'Église, en dehors et au-dessus de tous les partis politiques, offre sa loyale collaboration aux détenteurs de l'autorité civile.

46. (160-165) N.T.C.F., l'autorité civile mérite un profond respect, car toute autorité légitime sur terre vient de Dieu. Ce respect doit se trouver chez ceux qui exercent cette autorité ; en effet, c'est un dépôt sacré qui leur est confié par Dieu, pour le bien de toute la collectivité. Il doit se trouver aussi chez tous les citoyens les amenant à se soumettre volontiers aux lois, en tout ce qu'elles imposent de juste.

47. (166-170) Ce qu'on demande aux gouvernants, c'est un ensemble de lois et d'institutions qui puissent faire fleurir la prospérité tant publique que privée, la paix et l'ordre social. Car le rôle principal de l'État est de « diriger, surveiller, stimuler, contenir selon que le comportent les circonstances ou l'exige la nécessité » (90). Il doit avant tout aider les citoyens, les familles et les associations à remplir les fonctions qu'ils sont en mesure d'exercer eux-mêmes.

48. (171-183) N.T.C.F., des devoirs plus particuliers s'imposent à l'État pour le relèvement de la condition des ouvriers. Par une législation sans cesse adaptée aux

besoins nouveaux, par une application et une surveillance adéquate des lois, il doit sauvegarder efficacement le droit des travailleurs à un juste salaire, à des conditions saines de travail au point de vue physique et moral. La législation sur le droit d'association doit sans cesse s'améliorer afin de permettre au syndicalisme sain de remplir son rôle nécessaire d'agent d'ordre et de paix sociale. En conséquence, les lois sur les relations du travail, sur les conventions collectives, sur la prévention des conflits par la conciliation et l'arbitrage, doivent être telles qu'elles protègent tous les intérêts légitimes des travailleurs.

49. (184-186) Ils sont bien inspirés les gouvernements qui, par des mesures appropriées ou par des lois, cherchent à enrayer les activités du communisme et des autres sociétés subversives de l'ordre social chrétien. Les mesures répressives sont nécessaires, mais elles ne seront vraiment efficaces que si elles sont accompagnées d'efforts sincères en vue de créer un ordre social à base de justice et de charité. Il importe avant tout de favoriser une meilleure distribution des richesses, un état de sécurité pour tous les travailleurs honnêtes et consciencieux et un régime de travail qui respecte la dignité humaine de l'ouvrier. Les autorités publiques, Nous en sommes certains, continueront de s'y employer de toutes leurs forces et de s'assurer la collaboration loyale de tous les citoyens, de toutes les associations professionnelles, de tous les mouvements. Cette action concertée restaurera, avec l'aide de l'Église, l'équilibre et l'harmonie entre les différentes classes sociales.

- E -

PAR L'ACTION DU CLERGÉ

50. (187-194) L'oeuvre de restauration de la vie ouvrière, N.T.C.F., ne saurait s'accomplir sans l'appui et l'inspiration de la religion et donc de l'Église qui doit être partout où il y a des âmes à sauver. Par leur ministère, les prêtres exercent une influence irremplaçable; ils élèvent, les âmes vers les réalités surnaturelles et poussent les fidèles à la pratique des vertus chrétiennes. Cette action est bien plus importante pour la vie économique et sociale qu'on ne se l'imagine habituellement. Car la religion contribue très efficacement à augmenter le bonheur temporel des hommes en l'édifiant sur les bases inébranlables des vertus chrétiennes, en particulier sur les vertus de foi, d'espérance et de charité. Sans l'esprit chrétien, " tous les efforts seraient vains, on construirait non sur le roc, mais sur un sable mouvant " (Q.A. no 138).

51. (195-200) De plus, l'Église est heureuse d'offrir les efforts généreux de prêtres, particulièrement expérimentés, qu'elle met spécialement au service de l'Action catholique et de l'action sociale. Qu'elle est noble et délicate la tâche de ces prêtres qui accomplissent leur fonction apostolique dans les associations d'ouvriers et de patrons ! Dans l'exercice de leur apostolat, ils relèvent de l'autorité de leur Évêque propre, à qui il appartient de surveiller et d'orienter leur action sociale. Ces aumôniers doivent accomplir un travail d'éducation et de formation. C'est à eux qu'il revient de stimuler et d'encourager dans les épreuves, mais surtout d'imprégner les âmes de la merveilleuse doctrine sociale de l'Église, de développer, avec la grâce de Dieu, chez tous les membres et plus particulièrement chez les chefs, l'esprit surnaturel avec tout son cortège de vertus chrétiennes. Pour assurer l'unité de pensée et d'action de tous

les prêtres engagés dans l'action sociale, Nous avons établi la Commission sacerdotale d'études sociales. L'influence heureuse qu'elle a déjà exercée Nous fait espérer qu'elle imprimera un élan puissant à l'action nécessaire des prêtres, voire des fidèles, dans l'oeuvre de la restauration sociale et du relèvement de la classe ouvrière.

52. (190) Le zèle attentif des prêtres en vue de placer le travailleur moderne dans des conditions de vie matérielles et sociales en harmonie avec sa dignité s'explique seulement par l'amour qui fait battre leur coeur, « ce même amour qui faisait battre le coeur du Christ »(97).

CONCLUSION

53. (201-203) Au terme de cette Lettre, Nous avons la conviction, N.T.C.F., que vous comprenez mieux la nécessité pour tout vrai disciple du Christ de travailler, d'une façon énergique et généreuse, à l'instauration chrétienne d'une meilleure condition de vie pour les travailleurs. Nous avons confiance que nos enseignements et nos directives seront reçues par tous avec foi et compréhension. Que les apôtres sociaux, prêtres et laïcs, redoublent de zèle ! Puissent les laïques, à la lumière des enseignements de l'Église, édifier les structures économiques et sociales par lesquelles notre société procurera à tous les citoyens une plus juste participation aux biens de notre pays.

54. (204) Nous faisons appel à la générosité, au courage, à l'esprit chrétien de tous les responsables de la vie sociale, dans quelque sphère que ce soit. Nous leur disons avec le ferme espoir d'être entendus « Appliquez-vous de votre mieux à l'étude et à l'action indispensables pour faire passer dans la vie privée et publique le message de fraternité que Nous avons exposé. Efforcez-vous «d'entraîner les autres vers cette justice sociale dont doivent avoir faim et soif tous les vrais disciples du Christ » (104). Enfin vivez résolument fidèles au Coeur de Jésus, foyer d'amour, et poursuivez l'idéal de rendre possible à toutes nos familles ouvrières une vie conforme au sublime modèle offert par la Sainte Famille.

Donnée à Québec, le quatorzième jour de février mil neuf cent cinquante.

† ALEXANDRE, *Archevêque d'Ottawa.*

† GEORGES, *Archevêque de Rimouski.*

† MAURICE, *Archevêque de Québec.*

† JOSEPH-EUGÈNE, *Évêque de Mont-Laurier.*

† Louis, o.m.i., *Évêque de Timmins.*

† JOSEPH-ALFRED, *Évêque de Valleyfield.*

† JOSEPH-ARTHUR, *Évêque de Joliette.*

† JOSEPH-ALDÉE, *Évêque d'Amos.*

† ANASTASE, *Évêque de Saint-Jean-de-Québec.*

† PHILIPPE, *Évêque de Sherbrooke.*

† NAPOLÉON-ALEXANDRE, c.j.m., *Évêque du Golfe Saint-Laurent.*

† ALBINI, *Évêque de Nicolet.*

† ARTHUR, *Évêque de Saint-Hyacinthe.*

† GEORGES, *Évêque de Chicoutimi.*

† ALBINI, *Évêque de Gaspé.*

† GEORGES-LÉON, *Évêque de Trois-Rivières*.
† WILLIAM, J., *Évêque de Pembroke*.
† HENRI, o.m.i., *Évêque titulaire de Perrhé, Vicaire Apostolique de la Baie James*.
† LIONEL, o.m.i., *Évêque titulaire d'Isbo, Vicaire Apostolique du Labrador*.
† CONRAD, *Évêque titulaire d'Arena, Administrateur Apostolique de Montréal*.
† LAWRENCE PATRICK, *Évêque titulaire d'Opos, Auxiliaire à Montréal*.
† CHARLES-EUGÈNE, *Évêque titulaire de Diana, Auxiliaire à Rimouski*.
† EDOUARD, *Évêque titulaire de Tabe, Auxiliaire à Joliette*.
† CHARLES-OMER, *Évêque titulaire de Zorolus, Auxiliaire à Québec*.
† PERCIVAL, *Évêque titulaire d'Albule, Auxiliaire à Valleyfield*.

(1) **Note de l'éditeur** : Il s'agit ici du résumé officiel de la *Lettre pastorale collective*. Le document original, qui s'étale sur 204 paragraphes, contenait 85 pages de texte doctrinal. Comme cette *Lettre* devait être lue et commentée au prône le dimanche, avec les restrictions de temps que cela comporte, on prépara donc un résumé commode des éléments essentiels de la *Lettre*. C'est ce résumé de 17 pages, et non l'original, qui fut lu dans toutes les paroisses du Québec. Les chercheurs sérieux se reporteront au texte original de la *Lettre* pour apprécier toutes les nuances et la vigueur de l'argumentation des évêques.]

(2) Dorénavant, cette expression est résumée par N. T. C. F.

(3) Les chiffres entre parenthèses au début des paragraphes renvoient aux paragraphes du texte original de la *Lettre pastorale collective*.

(4) Les chiffres qui accompagnent les citations réfèrent aux mêmes citations dans le texte original de la *Lettre pastorale collective*.

(5) **Note de l'éditeur** : L'Archevêque de Montréal, Mgr Joseph Charbonneau, a discuté du problème du logement dans une lettre pastorale datée du 2 janvier 1948. Le problème du logement était particulièrement aigu dans l'après-guerre.]

Source : « Résumé de la Lettre pastorale collective de leurs Excellences Nosseigneurs les Archevêques et Évêques de la province civile de Québec sur le problème ouvrier en regard de la doctrine sociale de l'Église », Document No 10 bis, *Mandements des Évêques de Québec*, Volume 17, pp. 579-596. Quelques erreurs typographiques mineures ont été corrigées.

© 2001 Pour l'édition sur le web, Claude Bélanger, Marianopolis College